

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

Règlement n° 471 modifiant le règlement n° 455

Attendu que lors de la séance du 11 janvier 2021, le " **Règlement n° 455 modifiant le règlement n° 442 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction**" a été adopté par le Conseil municipal ;

Attendu qu'il a matière à correction, puisque certaines coquilles se sont glissées à l'intérieur du texte dudit règlement n° 455 ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par monsieur _____ et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur _____, conseiller que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges ADOPTE le "**Règlement n° 471 modifiant le règlement n° 455**" et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci et le "**Règlement n° 455 modifiant le règlement n° 442 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction**" est modifié comme ceci :

- 1° par le remplacement de "architecte "par "ingénieur" dans le deuxième paragraphe de l'article 5 et de l'article 6 dudit règlement.
- 2° par le remplacement de "architecte "par "ingénieur" que l'on retrouve à l'intérieur du texte de l'article 7 dudit règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Jean-Marie Dugas, maire

Danielle Ouellet, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière

Avis de motion donné et dépôt du projet de règlement, le 13 septembre 2021
Adoption du règlement par le conseil municipal le _____ 2021, résolution n° _____
Affichage public et entrée en vigueur le _____.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre- Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le _____
_____janvier 2021 l'avis annexé aux présentes en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal ;
- Sur le site WEB de la municipalité.

Entre 9h00 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné le _____ 2021.

Signé

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste
Rivière-Trois-Pistoles
(Québec) G0L 2E0



Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

Avis public

Avis public est donné qu'à la séance ordinaire qui eut lieu le _____ 2021 à 19h30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles le règlement suivant a été adopté le :

« Règlement n° 471 modifiant le règlement n° 455 »

Ledit règlement est disponible sur les heures d'ouverture de bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou par une demande d'une copie dudit règlement par courriel au greffe@notredamedesneiges.qc.ca. De plus, celui-ci est mis dans le site web de la municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le _____ 2021.

Signé

Danielle Ouellet
Adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence : **« Règlement n° 471 modifiant le règlement n° 455 ».**

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le _____ 2021 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- sur le site WEB de la municipalité.

Entre 9h00 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné le _____ 2021.

Signé

Danielle Ouellet
Adjointe au directeur général et greffière